



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 56 – 1^{er} avril 2022

Faits saillants

- Levée des dernières mesures sanitaires à compter du 1^{er} avril.
- Le salaire médian suisse à 6 665 CHF brut mensuel.
- Soutien accru à l'innovation pour les PME et start-ups suisses.

Conflit en Ukraine

Aide humanitaire : La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a participé à la réunion des ministres de l'intérieur des Etats Schengen ce jeudi 28 mars à Bruxelles au sujet de la coordination européenne pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Si l'UE n'a pas arrêté de clé de répartition fixe, la Suisse prend part aux initiatives adoptées par l'UE afin de permettre un soutien volontaire pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. Près de 18 000 Ukrainiens ont d'ores et déjà été accueillis en Suisse, la période récente étant marquée par une intensification des flux avec environ un millier de nouveaux réfugiés journaliers.

Effets des sanctions : Eu égard au contexte d'incertitude, à la pression de la société civile et aux difficultés en termes logistiques pour livrer le marché russe, plusieurs entreprises suisses ont annoncé cette semaine le retrait ou la suspension de leurs activités en Russie, à l'image de WayRay, la société technologique zurichoise dont la principale unité (200 employés), basée à Moscou, pourrait être relocalisée à Barcelone ou à Vienne. Ems-Chemie, le fabricant grison de polymères, a annoncé de son côté suspendre la production de ses deux usines sur le sol russe, qui emploient chacune une trentaine de collaborateurs, et fournissent l'industrie automobile locale.

Energie : Déjà révélées par la crise sanitaire, la guerre en Ukraine a remis en lumière les fragilités et dépendances de la Suisse s'agissant de son approvisionnement en biens et services vitaux (denrées alimentaires de base, énergie, transports, produits thérapeutiques). Sans être directement exposées au risque russe, trois des quatre centrales nucléaires suisses se fournissent ainsi auprès d'entreprises européennes fabriquant les combustibles à partir d'uranium russe. Face à ce constat, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les ressources en personnel de l'Office fédéral travaillant sur la sécurisation de l'approvisionnement économique du pays.

Covid-19

Situation sanitaire : La moyenne des contaminations sur sept jours s'est réduite de 33 % par rapport à la semaine précédente dans un contexte de baisse, en parallèle, du nombre d'hospitalisations. Parmi les patients en unité de soins intensifs, seuls 16% sont des patients atteints du Covid-19.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 01/04	Var. vs 25/03
EUR/CHF	1,0218	+0,002%
USD/CHF	0,9240	- 0,30%
SMI	12 193,91	+0,30%
Taux 10a	0,640	+16 pb

Mesures Covid-19 : Ce mercredi 30 mars, le Conseil fédéral a annoncé la levée des deux dernières mesures sanitaires en vigueur, à savoir l'isolement des personnes positives et le port obligatoire du masque obligatoire dans les transports publics et les établissements de santé. Les cantons et les établissements de soins peuvent revenir sur cette décision s'ils l'estiment nécessaire. De fait, avec l'abrogation de l'ordonnance « situation particulière », les cantons sont de nouveau responsables de la plupart des tâches liées à la gestion de la pandémie de Covid-19, comme le prévoit la loi sur les épidémies. Une coordination suffisante entre la Confédération et les cantons restant nécessaire, une phase de transition est prévue jusqu'au printemps 2023. Les entrées des voyageurs en Suisse relèvent toujours de la Confédération, tout comme la gestion des certificats et les achats de médicaments et de vaccins. Depuis le 1er avril, l'application SwissCovid est temporairement désactivée.

Budget : Le Conseil fédéral a adopté un supplément au budget 2022 qui s'élève à 2,7 Mds CHF dont 89 % du montant serait alloué pour couvrir les besoins de financement liés à la pandémie, en particulier les indemnités perçues par l'assurance-chômage en cas de réduction des horaires de travail. Le montant des dépenses arrêtées par le Conseil fédéral et le Parlement pour l'année 2022 s'élève donc à 10 Mds CHF. Pour rappel, la Confédération a consacré près de 29 Mds CHF pour faire face à la pandémie en 2020 et 2021.

Economie

Salaire médian : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le salaire médian en Suisse s'élève désormais à 6 665 CHF brut mensuel (+1,9 % par rapport à 2018). Sur la période 2008-2020, l'écart global entre les salaires les plus bas et les plus élevés se serait stabilisé. Si l'écart de salaire entre les hommes et les femmes semble se réduire progressivement - passant de 12 % en 2016 à 10,8 % en 2020 - la majorité des postes à bas salaires (63,5 %) restent occupés par des femmes (qui sont également celles qui subissent le plus le phénomène de sous-emploi).

Inflation : En mars 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de +0,6 % en rythme mensuel. En glissement annuel, l'inflation en mars s'est élevée à +2,4 %.

Secteur financier

Politique macro-prudentielle : Selon un rapport du Centre international d'études monétaires et bancaires (CIMB) basé à Genève, la pandémie a accru la vulnérabilité du marché hypothécaire et de l'immobilier résidentiel suisse. C'est précisément pour renforcer la stabilité de son système financier que le Conseil fédéral a réactivé en janvier dernier le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à un niveau supérieur à celui d'avant-crise.

Secteurs non financiers

Innovation : Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a annoncé l'octroi d'une enveloppe de 58 M CHF pour financer les 24 start-up suisses initialement retenues parmi les appels à projet 2021 du programme « Accelerator » du Conseil européen de l'innovation. En parallèle, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) va déployer son propre programme de soutien, intitulé « Swiss Accelerator », destiné à soutenir les projets d'innovation à fort potentiel des start-ups et PME suisses.

Climat : Le Conseil fédéral a mis en consultation l'ordonnance relative au rapport des grandes entreprises suisses sur les questions climatiques, qui précise ainsi les obligations de transparence sur les questions non financières adoptées dans le cadre du contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables. Pour rappel, ce contre-projet, entré en vigueur le 1er janvier 2022, prévoit deux nouvelles obligations réglementaires pour les entreprises : 1/ une obligation de rendre compte des questions non financières ; 2/ des obligations de diligence et de rapport concernant les minerais provenant de zones de conflit et le travail des enfants. La fin de la consultation est prévue en juillet 2022 et l'ordonnance pourrait s'appliquer dès 2023.

Energies renouvelables : Afin d'encourager le développement des énergies renouvelables, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la révision de plusieurs ordonnances relatives au domaine de l'énergie. Cette révision doit permettre de remplacer le mécanisme de soutien existant par un système de contribution aux investissements (éolien, géothermie, hydraulique) et aux coûts d'exploitation (installations de biomasse). Le Conseil fédéral propose également d'instaurer une rétribution unique élevée pour chaque nouvelle installation photovoltaïque, et d'étendre le bonus dont bénéficient déjà les installations photovoltaïques intégrées au bâti aux installations ajoutées ou isolées. Cette incitation supplémentaire vise à accroître la production d'électricité durant l'hiver et ainsi contribuer à la sécurité de l'approvisionnement durant cette période.

Transports : Depuis le 28 mars, l'intégralité des TGV Lyria reliant la Suisse et la France circulent de nouveau. La société a par ailleurs annoncé qu'elle offrirait prochainement 30 % de places supplémentaires sur les trajets entre les deux pays par rapport à 2019, avec notamment un train prévu toutes les deux heures entre Genève et Paris.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :
Rédacteurs :

Gilles BORDES
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET, Meriam JAWAD

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay